

**FONDS DE DOTATION
MONSIEUR VINCENT**

Siège Social : 9 rue Cler
75007 – PARIS

SIRET : 823 497 391
APE : 8899B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Cécile LE BAGOUSSE

23 RUE DU CLOS D'ORLEANS
94120 FONTENAY SOUS BOIS

TEL. : 01 48 73 69 91 – FAX. : 01 48 75 40 43

**FONDS DE DOTATION
MONSIEUR VINCENT**

Siège Social : 9 rue cler
75007 – PARIS

SIRET : 823 497 391
APE : 8899B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Monsieur Vincent relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 1.B de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

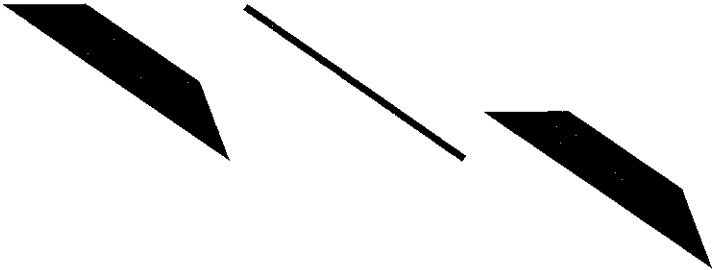
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

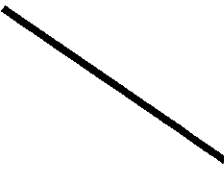
Fait à Fontenay sous-bois, le 27 mai 2025

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Cécile
LE BAGOUSSE (+33620298762)
Date : 27/05/2026 14:59:00
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
558646

Le Commissaire aux Comptes
Cécile LE BAGOUSSE,



COMPTES ANNUELS



Fonds de Dotation Monsieur Vincent 2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	778 000.00		778 000.00	778 000.00
Constructions	2 404 900.00	98 766.33	2 306 133.67	2 386 297.00
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 553 206.00		4 553 206.00	4 758 224.00
Autres immobilisations financières				
Total 1	7 736 106.00	98 766.33	7 637 339.67	7 922 521.00
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés				1 500.00
Autres créances				82 200.00
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres	3 109 464.14		3 109 464.14	2 908 919.54
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	201 005.28		201 005.28	202 651.49
Charges constatées d'avance				
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	3 310 469.42		3 310 469.42	3 195 271.03
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	11 046 575.42	98 766.33	10 947 809.09	11 117 792.03

Fonds de Dotation Monsieur Vincent 2025

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée		
Autres		
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée		
Report à nouveau sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	81 001.85	
Fonds propres consommables	10 809 829.04	10 889 992.37
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Total 1	10 890 830.89	10 889 992.37
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total 3		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total 4		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 509.20	3 916.66
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	7 969.00	10 883.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 500.00	213 000.00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total 5	56 978.20	227 799.66
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	10 947 809.09	11 117 792.03

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de marchandises			
Ventes de Biens et Services			
Ventes de Biens			
<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		9 000.00	1 500.00
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		80 163.33	73 786.27
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurance-vie			
Contributions financières			
Production stockée			
Production immobilisée			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits		200 000.00	82 200.00
Utilisation des fonds dédiés			
Total 1		289 163.33	157 486.27
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et fournitures			
Variation de stock de matières premières et fournitures			
Achats d'autres approvisionnements			
Variation de stock d'approvisionnements			
Autres achats et charges externes		12 180.43	74 826.59
Aides financières		51 500.00	159 781.00
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		80 163.33	18 603.00
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
Total 2		143 843.76	253 210.59
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		145 319.57	-95 724.32
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		78 932.28	106 607.32
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total 5		78 932.28	106 607.32
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		135 281.00	
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total 6		135 281.00	
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)		-56 348.72	106 607.32
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)			

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion			
Produits exceptionnels sur opération de capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total 7			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
Charges exceptionnelles sur opération de capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total 8			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)			
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		7 969.00	10 883.00
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total A			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total B			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		368 095.61	264 093.59
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		287 093.76	264 093.59
EXCEDENT OU DEFICIT		81 001.85	

ANNEXE

Aux Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

* Total du bilan :	10 947 809 euros
* Total des comptes de charges	- 287 094 euros
* Total des comptes de produits	368 096 euros
* Résultat net comptable de l'exercice :	81 002 euros

L'exercice recouvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

NOTE N° 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 A. PRINCIPES COMPTABLES

Le Fonds de dotation a pour objet de conduire et de soutenir toute activité d'intérêt général à caractère social en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap, en priorité les plus démunies ou en situation d'exclusion. Dans ce cadre, le fonds mettra les capacités financières dont il dispose au service des projets initiés développés ou soutenus par l'Association Monsieur Vincent.

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 14 décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis. »

Le règlement ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06 introduit un nouvel état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR). Après recensement réalisé, le fonds de dotation Monsieur Vincent n'a pas perçu d'avantages ou ressources provenant de l'étranger sur l'exercice

1 B. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES (2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

1 C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

En date du 08/12/2025, le Fonds de dotation a acté un abandon de créance en faveur de la Résidence La Chesnaye pour un montant total de 135 281€ :

- > 114 481€ correspondant au remboursement de la 5ème annuité de prêt de 4 006 837 €
- > 20 800€ correspondant au remboursement de la 5ème annuité du prêt de 312 000€ pour le financement des équipements

Aussi, des études ont démontré que la station d'épuration à la résidence la Chesnaye avait besoin de travaux de manière urgente, le fonds de Dotation s'est engagé à hauteur de 20 K€

Subvention accordées :

le 26 mai 2025

- > Résidence La Chesnaye : Borne Mélo 2 000€
- > Résidence St Anne d'Auray : Pièce théâtre 4 000€
- > Résidence Le Castel : 2 fauteuils roulants 2 000€
- > Résidence St Hélène: Mediation Equine 3 000€

le 8 décembre 2025

- > Résidence Les Cèdres : Borne Mélo 2 000€
- > Résidence St Joseph Cachan : table magique sensorielle 3 000€
- > Résidence St Joseph 78 : tovertafel 3 000€
- > Résidence St Geneviève : tovertafel 3 000€
- > Résidence St Louis : Chariot 1000
- > Domaine de Belletanche : Louise appart 5000 €

Autres subventions versées :

- > Résidence Les Cèdres : Pot'agé 3 500€ (2023)
- > Résidence St Charles Angers : accompagnement sensoriel 2500 € (2024)
- > Résidence Sainte Claire : lieu de convivialité 3000 € (2024)
- > Résidence Antoine Portail : Chariot Motessori 500€ (2024)
- > Résidence Accueil St Francois : Jardin thérapeutique 1500€ (2024)

- > Résidence La Chesnaye : Borne Mélo 2 000€ (2025)
- > Résidence Le Castel : 2 fauteuils roulants 2 000€ (2025)
- > Résidence St Hélène: Mediation Equine 3 000€ (2025)

Autres éléments financiers :

- > Un compte à terme d'une durée de un an d'un montant de 3 000 000€ a été ouvert à un taux fixe de 2,3%

1 D. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE : - NEANT-

1 E. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP.
Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier

FONDS DE DOTATION

Note n° 1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations brutes	Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	A	B	C	D
		Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Rubriques (a)					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				0
	Total I	0	0	0	0
	Autres immobilisations incorporelles				0
	Total II	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	Terrains	778 000			778 000
	Constructions	2 404 900			2 404 900
	Installations générales, agencement des constructions				0
	Installations techniques, matériels et outillage industriels				0
	Installations générales, aménagements divers				0
	Matériel de transport				0
	Matériel de bureau et informatique				0
	Mobilier				0
	Autres				0
	Immobilisations corporelles en cours				0
	Avances et acomptes				0
	Total III	3 182 900	0	0	3 182 900
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations				0
	Autres titres immobilisés				0
	Prêts et autres immobilisations financières				0
	Total IV	0	0	0	0
	Total (I + II + III + IV)	3 182 900	0	0	3 182 900

Amortissements	Situations et mouvements (b)	A	B	C	D	E	F
		Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Rubriques (a)							
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement						0
	Total I	0	0	0	0	0	0
	Autres immobilisations incorporelles						0
	Total II	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	Terrains						0
	Constructions	30 ans	linéaire	18 503	80 163		98 766
	Installations générales, agencement des constructions						0
	Installations techniques, matériels et outillage industriels						0
	Installations générales, aménagements divers						0
	Matériel de transport						0
	Matériel de bureau et informatique						0
	Mobilier						0
	Autres						0
	Immobilisations corporelles en cours						0
	Avances et acomptes						0
	Total III	0	0	18 503	80 163	0	98 766
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations						0
	Autres titres immobilisés						0
	Prêts et autres immobilisations financières						0
	Total IV	0	0	0	0	0	0
	Total (I + II + III + IV)	0	0	18 503	80 163	0	98 766

FONDS DE DOTATION

Note n° 2 ETAT DES CREANCES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à un an au plus	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	4 553 206	205 018	4 348 188
Autres	0	0	0
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	0	0	0
Autres		0	0
Débiters divers			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance		0	0
TOTAL	4 553 206	205 018	4 348 188
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	205 018		

Note n° 3 ETAT DES DETTES

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à un an au plus	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Emprunts obligatoires convertibles (2)				
Autres emprunts obligatoires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 510	2 510		
Dettes fiscales et sociales	7 969	7 969		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres impôts, taxe et assimilés				
Autres dettes (3)	46 500	46 500		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	56 979	56 979		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont... envers les associés (indication du poste concerné)				

Note n° 4 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					0
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Écarts de réévaluation					0
Réserves					0
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>					0
Report à nouveau					0
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>					0
Excédent ou déficit de l'exercice					0
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>					0
SITUATION NETTE (I)	0	0	0	0	0
Fonds propres consommables					0
- Dotation consommable	12 540 503				12 540 503
- Dotation consommable donation	3 182 900				3 182 900
- Dotation virée au compte de résultat	-4 814 808				-4 814 808
- Dotation virée au compte de résultat donation	-18 603		-80 163		-98 766
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL (II)	10 889 992	0	-80 163	0	10 809 829
TOTAL (I+II)	10 889 992	0	-80 163	0	10 809 829

Note n° 5 Valeurs mobilières

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Compte livret associatif	108 919,54	109 464,14	544,60	
Compte à terme	3 000 000,00	3 000 000,00		
Total	3 108 919,54	3 109 464,14	544,60	-

Note n° 5 DOTATION CONSOMPTIBLE

							Prévision de la consommation des dotations consommables	
comptes	Libellés	Solde initial	dotations initiales	dotations annuelles	dotations annuelles	dotations annuelles	N+1	Remarques
108100	Dotation consommable	12 540 503,40	4 814 808,03			7 725 695,37		Apperts Filles de la Charité- CA 25/05/2021
	dont sous aréat					0,00	800 000,00	
	dont La Chesnaye					0,00	50 000,00	
	dont coût subv quotidien					0,00	30 000,00	
	dont courant						-30 000,00	produits financiers - charges courantes
108110	Dotation consommable	3 162 900,00	18 603,00	80 163,33		3 084 133,67		Apperts Filles de la Charité- CA 08/12/2024
	Situation nette	15 723 403,40	4 833 411,03	80 163,33	0,00	10 809 829,04	850 000,00	

Le Conseil d'administration exceptionnel du 9 février 2026 a validé une Contribution Financière à la Résidence du Home de Préville, signée le 16 mars 2026, pour un montant maximal de 1 200 KC. Il est prévu dans la convention financière que cette somme sera diminuée de la subvention accordée par la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul. Celle-ci s'élève à 400 KC d'après la subvention de financement signée le 20 avril 2026 entre cette[CL5.1] dernière et la Résidence du Home de Préville. Le solde engagé en 2026 par le FDD HV est donc de 800 KC.